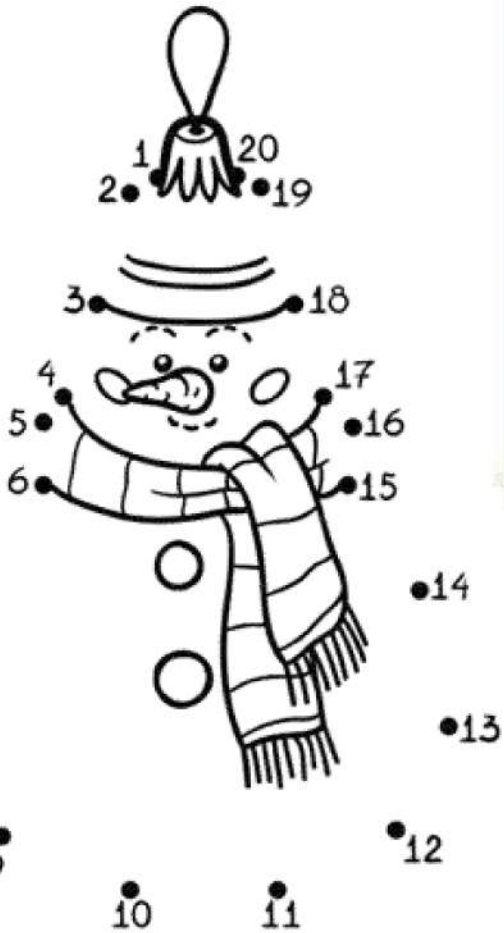


Pour s'amuser,
voici quelques jeux :

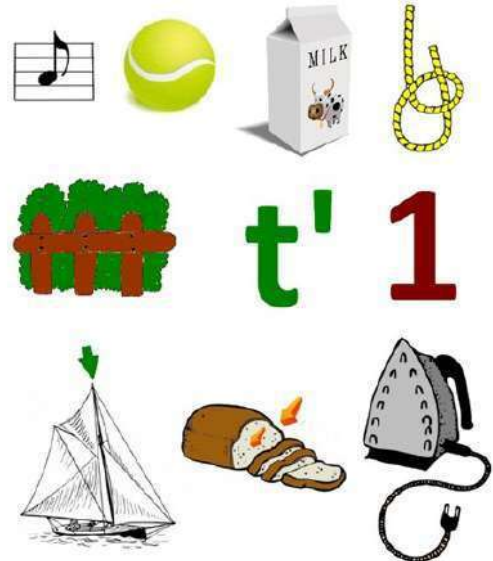


Trouve les 10 différences entre ces deux images.



SOLUTIONS

De gauche à droite : le toit de la première maison a deux couleurs - le poteau de la poutrelle soutient le ballon qui maintenait ouverte la balèze du toit de la deuxième maison à droite, le volant est inversé, le volant est inversé, le volant est inversé, le volant est inversé, le volant est inversé, le volant est inversé, le volant est inversé, le volant est inversé, le volant est inversé.



Pour recevoir les informations sur l'association ou pour tout renseignement :
associationautourdesenfants@orange.fr ou 06.87.32.37.41 (Myriam MAUNIER – co-présidente)

Belle et heureuse année à tous !

Associations

ASCC



*L'ASCC et son bureau
vous souhaitent une très
bonne année 2022 !*



2020 année forcément particulière où le virus a sonné le glas très tôt dans l'exercice footballistique pour la saison 2020-2021.

Nous n'avons pu effectuer que 4 matchs de championnat. Ce long arrêt à l'instar de beaucoup d'autres clubs de district nous a pénalisé en effectifs avec beaucoup d'arrêts de joueurs, habitués à faire autre chose le dimanche. Bien que l'entente avec nos amis et voisins Athéens demeure excellente, nous avons fait le choix de ne pas fusionner et de maintenir une équipe de reds à la chapelle pour l'exercice en cours.

Néanmoins, nous continuons

notre collaboration avec les blues concernant les entrainements que nous effectuons toujours conjointement à athée (ces derniers étant toujours largement majoritaire à l'entrainement, notre éternel point noir).

Nous sommes actuellement 23 licenciés pour une équipe, ce qui nous permet donc pour l'instant d'être 14 tous les matchs.

Nous avons mal démarré la saison de championnat (également éliminé au premier tour de la coupe du district), pas beaucoup de reds étant prêt physiquement début septembre. Nous nous sommes bien repris et nous avons pour ambition simple de nous maintenir au plus vite en essayant de faire jouer tous les reds ensemble et ensuite la volonté de finir le plus haut possible au classement .

En ayant bien conscience qu'avec une équipe fanion seulement, tout le monde n'a pas le même niveau , le but étant que chacun fasse au mieux le jour du match.

Nous avons comme première objectif de nous faire plaisir en jouant ensemble, en défendant nos valeurs de combativité et du respect du fabuleux jeu que reste le football et bien sûr avec le respect de nos adversaires et de l'arbitrage.

D'ailleurs un grand merci pour nos bénévoles à ce sujet en citant thierry et jean pierre notamment qui sont également essentiel au fonctionnement de notre club, leur loyauté et objectivité permettent un bon déroulement des rencontres.

Quelques étranges supporters !



Et vive toujours le beau jeu , le beau geste, allez les reds.

Philippe



MCC

Bonjour à tous ,

Voici encore une année d'écoulée, avec ou sans
déboires, mais toujours avec le covid
au top du hit parade.

Effectivement nous n'avons pas pu , à nouveau , organiser notre soirée annuelle sur le terrain de foot.

Cependant, nous avons organisé une réunion en Janvier . Cette réunion avait pour but , déjà de se retrouver après des longs mois dans une ambiance conviviale ,mais aussi d'offrir un coffret garni à chacun des adhérents, puisqu'il nous était impossible de se retrouver au restaurant. Lors de cette réunion nous avons également parlé de la vie de notre club. Notre président David, vice président Christian et trésorière Brigitte ont évoqué leur souhait de démissionner de leur poste. Par contre , ils restent à la disposition du club pour donner des coups de mains. Seulement voilà, il n'y avait bousculade au portillon. Il a donc été décidé de continuer d'assumer leur poste durant 2021 et que à la fin de cette année il faut que certains des adhérents se dévoue pour les remplacer. Une nouvelle réunion sera programmée en Janvier 2022 en espérant que la vie de notre club ne s'arrêtera pas là.

Aussi, nous profitons de l'occasion du bulletin pour inviter les personnes (hommes ou femmes)
possédant le permis moto à venir rejoindre le MotoClub .

**Meilleurs vœux
pour cette année 2022.**

Moto Club CAPELL'OS

PS : pour tout renseignements s'adresser à David Beaumont Le Patis 53230 La Chapelle Craonnaise ou

Christian Saudrais 4 place de la minée 53230 La Chapelle Craonnaise

Tennis de table

**Le club de tennis de table est heureux de vous
présenter tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année**

Enfin des nouvelles du tennis de table, avec une saison qui a pu reprendre en octobre dernier.

Alors ce ne fut pas si simple, il a fallu se remobiliser, se motiver et ce après une saison quasi blanche pour laquelle nous avons

quand même dû payer les licences en totalité auprès du comité.

Nous sommes repartis avec 2 équipes et un effectif de 14 licenciés.

Alors la coupure et l'absence de Yoann Morillon, joueur cadre de notre équipe fanion, c'est fait ressentir.

Les résultats ne sont pas au rendez-vous, mais le principal est ailleurs, reprendre une activité, du plaisir, et faire connaître notre belle salle, notre commune auprès des autres clubs.

On a plus qu'une hâte, pouvoir accueillir des supporters pour nous soutenir le vendredi soir.

Le calendrier et le résultat des rencontres sera affiché à la salle Benjamin ANGER.

Prenez bien soin de vous, bonne et heureuse année à tous les Capello

Comité des Fêtes

Comité des Fêtes

Les membres du Comité des fêtes vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent ses meilleurs vœux pour 2022.

Après une année sans manifestation, nous avons remis en place la mise en lumière des décors de Noël le vendredi 3 décembre 2021. Nous espérons que cette soirée sera suivie par toutes celles prévues pour 2022 :

le 26 février 2022 : pêche à la truite et vente de tripes



le 09 juillet 2022 : fête communale Soirée plein air et concours de palets



le 02 décembre 2022 : lancement des illuminations de Noël.



Une assemblée générale est prévue le 16 janvier 2022. Vous êtes cordialement invité à y participer et pourquoi pas nous rejoindre au sein du comité des fêtes !

Animations de l'année



Nous n'avons pas pu ouvrir l'étang à notre concours de pêche à la truite mais en parallèle nous avons réussi à vendre 150kg de tripes faites maison !

Merci à tous pour votre engagement.



La relève est assurée !



Restauration et récupération après une matinée bien chargée au montage des illuminations



Malheureusement, cette année encore, nous n'aurons pas pu nous réunir autour des boissons et rillettes chaudes. Le temps pluvieux et les dernières restrictions sanitaires auront eu raison de notre fête de fin d'année !

PRENEZ BIEN SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES

Pour le comité des fêtes, le Président



Associations

Groupement de défense contre les organismes nuisibles

Le groupement de la Chapelle Craonnaise vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Une battue aux renards et sangliers a eu lieu le 13 novembre 2021. Malgré des poules tuées par les renards et des champs de culture retournés par les sangliers, aucun animal n'a été aperçu.

La prochaine est prévue le 15 janvier 2022 selon l'évolution de la pandémie. Un repas est prévu à l'issue de cette battue. Il est demandé aux participants de s'inscrire en amont et sur présentation d'un passe sanitaire.

Le groupement remercie toutes les personnes qui ont participé aux battues ainsi que celles qui ont donné leur autorisation de passage sur leur terrain.

Le Président: Chaudet Bertrand



Un comptage des gibiers et des nuisibles est prévu
le 17, 18, 19 janvier 2022 à partir de 19h00
et jusqu'à 1h00 du matin

Le sanglier n'est pas que l'animal chassé par Obélix dans les bandes dessinées d'Astérix, les chasseurs bien réels sont aussi à ses trousses, notamment lorsqu'il a tendance à devenir envahissant en venant même rôder aux abords des habitations citadines. Cependant, ce mammifère forestier de la famille des Suidés joue un rôle non négligeable dans les écosystèmes.

Le sanglier : sa fiche d'identité

Le sanglier (*Sus scrofa*) est un mammifère de grande taille, puissant sur sa partie antérieure avec un cou épais qui se prolonge en une tête volumineuse (hure) de forme conique finissant par un groin (boutoir). Son arrière train est plus étroit et il se termine par une petite queue en pinceau d'une trentaine de centimètres. Son pelage (soies) rêche est de couleur gris-brun foncé mais les marcassins, les petits, arborent une livrée rayée. Le dimorphisme sexuel est bien marqué chez le sanglier puisque le mâle pèse jusqu'à 150 kg alors que la laie, la femelle, a un poids plutôt de l'ordre des 100 kg. La taille au garrot varie de 0,70 à 1,10 m et sa longueur peut évoluer entre 1,2 et 1,7 m. Malgré cela, le sanglier peut se montrer rapide et habile dans ses déplacements.

Le sommet de sa tête comporte des oreilles triangulaires dressées. Sa mâchoire compte des canines très développées et acérées : les grès sont celles du haut et les défenses sont celles du bas.

Il existe différentes variantes de sanglier notamment lorsqu'il a été croisé avec des cochons domestiques. Le sanglier corse demeure particulier. La viande de sanglier est appréciée en cuisine, mais son goût un peu fort de gibier ne fait pas toujours l'unanimité.

La reproduction commence par le rut qui dure de l'automne jusqu'en janvier, donnant parfois lieu à des combats violents entre mâles. Après la saillie, la gestation dure 115 jours à l'issue de laquelle la mise bas donne entre deux et une dizaine de petits marcassins que la laie va allaiter pendant au moins 3 mois. Au bout de 6 mois, ils ne seront plus considérés comme des marcassins mais la famille demeurera ensemble encore un ou deux ans, formant une harde.

Les sangliers vivent beaucoup en hardes, ils sont grégaires, y compris lorsqu'ils se déplacent souvent très bruyamment du fait des cris, grognements, reniflements, etc. Leur vie est essentiellement nocturne. Bien que sédentaires, ils ont une aire de déplacement qui peut être très vaste. Deux caractéristiques du comportement habituel du sanglier sont à mentionner : il se roule dans un trou de boue, une souille, pour se gratter et se débarrasser de parasites, d'une part, et d'autre part, il s'installe dans une bauge pour dormir, généralement il s'agit d'un endroit sec caché dans des fourrés. En effet, son environnement est essentiellement constitué de forêts, d'espaces arborés, de landes.

La nourriture du sanglier

Le sanglier est parfaitement omnivore et peut fouiller le sol avec son groin, car il se nourrit de glands, rhizomes, tubercules, champignons, céréales, fruits mais aussi vers, limaces, larves d'insectes, insectes, oiseaux, amphibiens, petits mammifères, qu'il consomme morts ou vivants.

Les dégâts causés par le sanglier

Il reste rare que le sanglier charge une personne sauf si celle-ci a vraiment dérangé une laie avec ses petits. Ce sont surtout les déplacements de sangliers en hardes qui font des dégâts lorsqu'ils traversent des champs cultivés, cependant, il est important de noter qu'il s'agit de la conséquence de la présence humaine venant les déranger, qu'il s'agisse de chasseurs, de promeneurs, de cueilleurs de champignons, de chiens sans laisse...

Par ailleurs, dans certaines zones en surpopulation de sangliers, ces derniers se rencontrent en périphérie de grandes villes et mêmes en centre-ville lorsqu'ils s'égareront ce qui peut poser des problèmes de sécurité routière.

Faut-il lutter contre le sanglier ?

Dans son milieu naturel, le sanglier joue un rôle nécessaire pour l'équilibre des écosystèmes. Du fait de son comportement fousseur, le sanglier retourne et aère la terre des forêts, ce qui est plutôt positif pour la structure du sol et son activité microbienne. En outre, comme il se frotte constamment aux arbres, il contribue à la bonne diffusion des spores de champignons et des graines d'autres végétaux qu'il porte dans ses soies et ses sabots : il a par exemple été constaté qu'après un incendie, la présence de sangliers permet de revégétaliser plus rapidement, de façon naturelle. Par ailleurs, comme le sanglier est nécrophage, il joue un rôle sanitaire en évitant que des cadavres de petits animaux viennent polluer les eaux de surface.

Ceci s'entend lorsque les sangliers se cantonnent à leur habitat d'origine. Leur présence devient un problème lorsque leur nombre est trop élevé, qu'ils sont en surpopulation car c'est alors qu'ils provoquent des accidents de la circulation, qu'ils peuvent faire des dégâts dans les cultures, ainsi que piétiner des pelouses et jardins privés en se rapprochant des habitations et centres urbains. Ainsi, plus près des hommes, ils contribuent également à diffuser des parasites dont, notamment, les tiques, à l'origine de la maladie de Lyme.

La surpopulation de sangliers trouve souvent son origine dans des pratiques cynégétiques inadaptées, comme le nourrissage des animaux, mais aussi des plans de chasse le mettant en avant, sans oublier que ses prédateurs naturels (loup, lynx, ours...) ont disparu. Devenus trop nombreux, par la suite, les chasseurs ne peuvent parvenir à réduire leur nombre, malgré les battues organisées et l'absence de restrictions pour les abattre. Les sangliers deviennent alors nuisibles - classés comme tels dans certains départements - particulièrement pour les agriculteurs ce qui explique qu'en 2009, un plan national de maîtrise du sanglier ait été mis en place.

Club du Bon accueil



En raison des contraintes sanitaires toujours en cours au début de l'année 2021,

l'assemblée générale et la galette des rois comme l'après midi crêpes n'ont hélas pas pu avoir lieu.

En compensation, un panier de friandises très apprécié a été distribué à tous nos adhérents.

Le 19 août, dans le respect des règles sanitaires et sous un superbe soleil, le pique nique a pu se dérouler dans le parc communal. Il a réuni 34 capello-craonnais.

Des parties de belotes ou de pétanques ont clôturé agréablement cette belle journée.

Le 9 septembre, le repas annuel du club s'est déroulé dans la bonne humeur et a permis de fêter les 80 ans de Nicole Bannier et , avec une année de retard, les 90 printemps de Paul Garot. Tous les deux étaient accompagnés de leurs enfants.



Belote tous les jeudis après midi à partir de 14.00 à la salle Benjamin Anger.

Nous tenons à remercier l'équipe municipale et les membres du CCAS pour l'aide et les subventions qu'ils nous accordent.

Nous serions très heureux d'accueillir des nouveaux adhérents. Ils seront toujours bienvenus parmi nous.

Le Club du Bon Accueil vous offre ses meilleurs vœux pour 2022 !

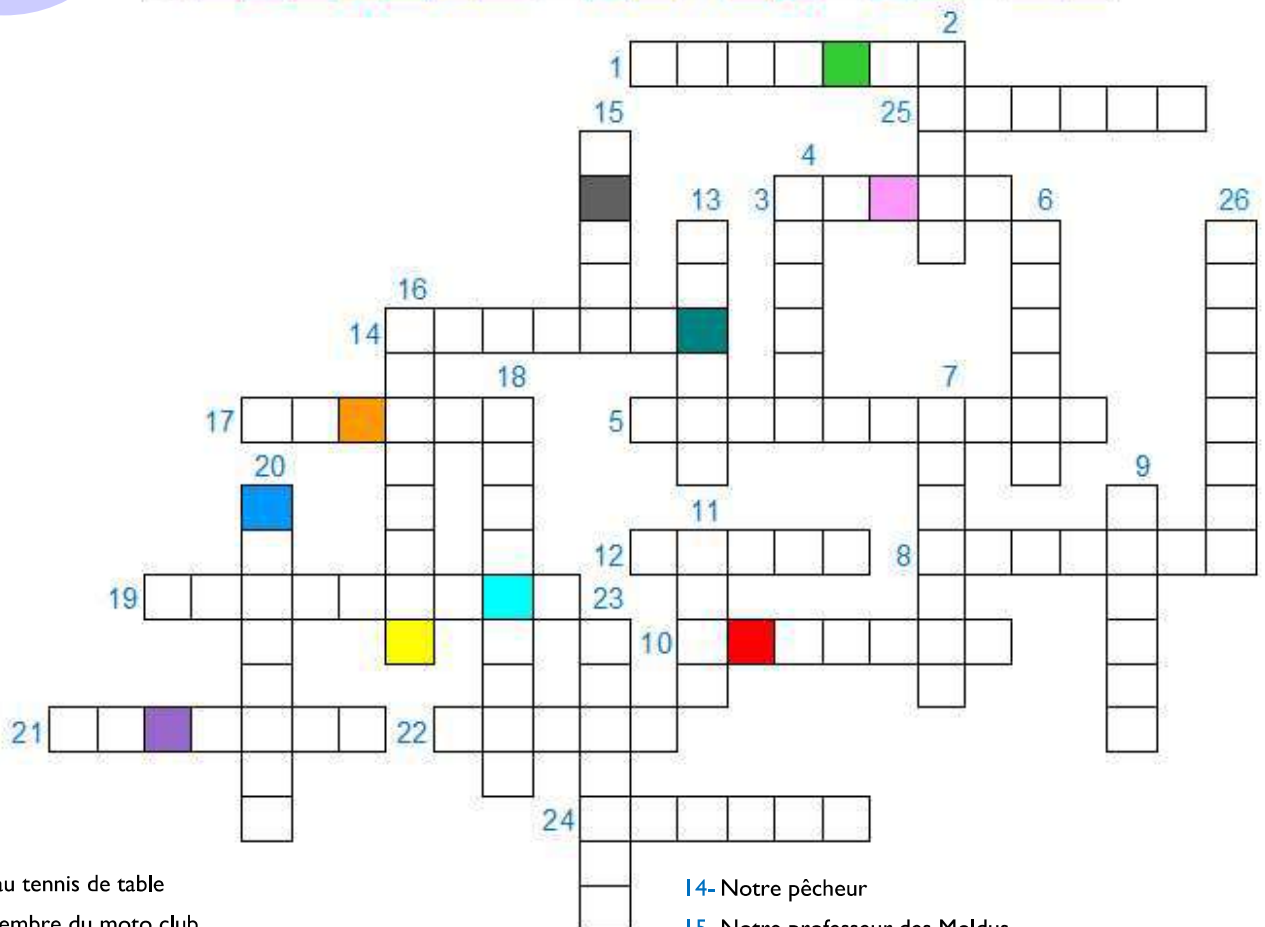
Planning des activités du "Club du bon accueil" pour l'année 2022 :

- > 13 janvier 2022 : Assemblée générale et galette des rois
- > 10 février : Après midi crêpes + qualification belote
- > Février : Repas de la chorale - à confirmer
- > 7 mars : Concours belote cantonal à Cossé le Vivien
- > 18 mars : Assemblée générale fédération départementale LAVAL
- > 11 avril : 13.30 sélection belote salle du club à Cossé
- > 9 mai : Concours pétanque Quelaines
- > 20 mai : Journée départementale de la forme à Cossé le Vivien
- > Mai ou Juin : Sortie avec Denazé - à déterminer
- > 16 juin : Journée détente à Quelaines
- > 18 aout : Pique nique à la Chapelle Craonnaise
- > 1er septembre : Journée de l'amitié salle du FCC à Cossé le Vivien
- > 8 septembre : Repas du club la Chapelle Craonnaise
- > 8 décembre : Pot au feu du club la Chapelle Craonnaise
- > 12 décembre : Assemblée générale cantonale salle Saint Exupéry à Cossé le Vivien
- > 12 janvier 2023 : Assemblée générale du club et galette des rois



La Minée

Trouvez nos prénoms et vous saurez qui vous souhaite leurs meilleurs vœux...



- | | |
|---|--|
| 1- Il joue au tennis de table | 14- Notre pêcheur |
| 2- Il est membre du moto club | 15- Notre professeur des Moldus |
| 3- Elle habite rue des loisirs mais elle aime bien notre quartier | 16- Notre nouvelle retraitée pour Noël |
| 4- Notre routier | 17- Elle roule en SAXO |
| 5- Il est membre du comité des fêtes | 18- Notre DJ local |
| 6- Notre nouvelle arrivée | 19- Notre ancien agent communal |
| 7- Il habite l'ancienne scierie | 20- Notre conseillère municipale |
| 8- Notre infirmière | 21- Elle est membre du comité des fêtes |
| 9- Maman de 3 enfants | 22- Notre éleveur d'abeilles |
| 10- Notre conseiller municipale | 23- Notre doyen |
| 11- Notre rayon de soleil de La Martinique | 24- Notre secrétaire de Autour des enfants |
| 12- Ancienne assistante maternelle | 25- Elle habite l'ancienne forge |
| 13- Maître de Gigi | 26- Elle a déménagé cette année |

Cela fait 2 ans que notre quartier n'a pas trinqué ensemble.

Vivement la prochaine fête du quartier pour un nouveau moment de convivialité

Acacias et Fresne

La fête des voisins est l'occasion pour tous de se retrouver, de papoter, de rigoler mais aussi de faire connaissance avec les nouveaux voisins.

Seulement, nous avons connu une nouvelle année « blanche » pour notre fête des voisins.



A que cela ne tienne, si on ne peut pas se réunir pour rencontrer les nouveaux arrivants, et bien certains nouveaux habitants du quartier ont accepté de se présenter.

Léa, Jean-Marie & Avah

Nous sommes Léa et Jean-Marie, respectivement 25 ans et 27 ans, parents d'une petite fille prénommée Avah, née le 8 mars 2021. Nous habitons le 12 rue des Acacias depuis mi-novembre 2020. Léa est coiffeuse à Cossé-le-Vivien et Jean-Marie est ingénieur logiciel à Laval.



Marie-Laure & Christophe

Marie-Laure, infographiste et Christophe, pilote de ligne (A, B, C etc...) ont posé leurs cartons à La Chapelle Craonnaise en décembre 2020.

La rando, la photo, l'ornitho, le vélo, pas le porto, la nature et le dessin (pour Marie-Laure) sont leurs passions. Et depuis peu, La Chapelle Craonnaise où nous aimons nous balader.

Merci à eux d'avoir joué le jeu des présentations. A ceux que je n'ai pas réussi à voir (ce n'est pas manqué d'avoir essayé 😊) et à tous, on se donne rendez-vous le 1er week-end de juin pour trinquer tous ensemble à notre fête des voisins

On vous souhaite à tous une excellente année 2022 😊 !

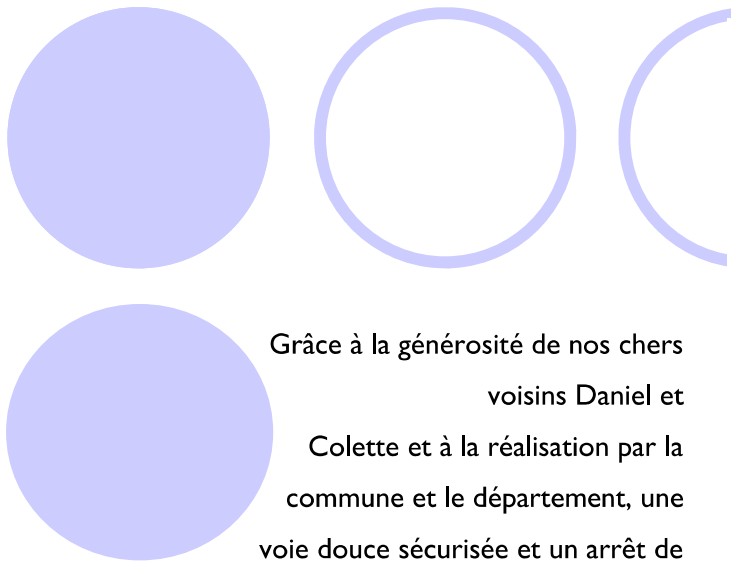
Vie des quartiers

Le pâtis et son arrondissement

Une année 2021 bien remplie dans nos hameaux du Pâtis et des Hourdrières.

Toutes les occasions sont bonnes pour se retrouver entre voisins et passer de bons moments autour d'une galette des rois, d'un barbecue, d'un match de foot ...





Grâce à la générosité de nos chers voisins Daniel et Colette et à la réalisation par la commune et le département, une voie douce sécurisée et un arrêt de bus ont été créés dans notre hameau.

Nos enfants peuvent désormais prendre le car

en toute sécurité au Pâtis.



A la vôtre les futurs mariés !!
Encore une belle fête qui s'annonce l'année prochaine 😊 ...



De nouveaux voisins sont arrivés au Pâtis cette année, bienvenue à Lucile et Romain !

**Les habitants du Pâtis et des Hourdrières vous souhaitent
une très belle année 2022 !!**

Divers services

L'espace France Services du Pays de Craon c'est :

- Un espace informatique en accès libre (internet, traitement de texte)
- De la documentation sur les thèmes : la santé, la mobilité, l'emploi, la formation, l'accès aux droits, la retraite...

- Un accueil en toute confidentialité

- Un accompagnement aux démarches en ligne : *Mise en i*

Création d'une adresse mail

Information sur France Connect

Impression et numérisation de documents

- Un accompagnement aux démarches administratives



Une médiatrice sociale pour vous accompagner dans vos démarches administratives et sociales

Pour prendre rendez-vous : 02.43.09.09.65

Possibilité d'être reçu à Craon, Cossé-Le-Vivien et Renazé

- Une chargée de mission emploi pour vous conseiller et vous soutenir dans votre recherche d'emploi

Pour prendre rendez-vous : 06.79.39.32.41

Possibilité d'être reçu à Craon, Cossé-Le-Vivien et Renazé



29 rue de la Libération

53400 CRAON

franceservices@cias.paysdecraon.fr

02 43 09 09 65

Le Lundi

9h-12h30 / 14h30-17h

Du Mardi au Vendredi

9h-12h30 / 13h30-17h



Espace



France services

Comment contacter la gendarmerie ?



Pour toutes les situations **urgences**, un seul réflexe, composer le **17**

Pour le suivi des procédures, les dépôts de plainte, etc. : contacter la **communauté de brigades de CRAON** (☎ 02 43 06 17 20 – cob.craon@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

Pour tout besoin **non urgent** (questions de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...), la brigade numérique répond **24h/24** et **7j/7** par messagerie instantanée. Ma gendarmerie en ligne est accessible par les canaux suivants :

→ via un chat sur la page www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique,

→ via Facebook Messenger (www.facebook.com/gendarmerienationale) → via les messages privés Twitter (@gendarmerie

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique est également accessible en flashant ce QR code :

Recensement militaire :

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.



Le recensement est obligatoire pour

tous les jeunes (filles et garçons) âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Pièces à fournir :

Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport français de l'intéressé),

Le livret de famille ou un acte de naissance de la personne à recenser

La pièce d'identité du parent qui se présente pour faire recenser la personne concernée et la pièce d'identité de cette personne.

La mairie, vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée, si vous

voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Plus d'informations : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>

Le soir à partir de 20h, le week-end, les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences, j'appelle le **116 117** pour le médecin de garde ou **15** en cas d'urgence vitale

Je reçois des conseils médicaux par téléphone

Je suis informé du lieu où consulter le médecin de garde le plus proche

Je reçois la visite d'un médecin de garde

Je suis pris en charge à l'hôpital

Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !

Le jour
En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité mon médecin traitant ou en cas d'absence un autre cabinet médical

En cas d'urgence seulement, j'appelle le **15**

29 rue de la Libération
53400 CRAON
alliages.som@gmail.com



Divers services

Depuis 2002, l'association All'âges en Pays de Craon, est présente sur le territoire, avec pour objectifs de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile.

En raison de la pandémie, les activités ont, pour la plupart, été suspendues en 2020. Nous espérons que la reprise de septembre sera durable. Bien sûr, le pass-sanitaire est obligatoire et nous appliquons les mesures sanitaires en cours. Toutes les actions sont réalisées gratuitement ou à un faible coût grâce à la participation d'All'âges et aux subventions obtenues. Les activités suivantes ont repris pour certaines ou sont sur le point de reprendre pour d'autres :

Séances de **gymnastique adaptée** animées par des moniteurs formés de l'association SIEL BLEU le mercredi tous les 15 jours alternativement à **Craon (depuis le 29/09/21)** et à **Saint Aignan sur Roë (reprise le 20/10/21)**. Coût : 3€ incluant un goûter après chaque séance (essai gratuit d'une séance).

Lectures et échanges autour de l'actualité avec le Vite Lu, le jeudi tous les 15 jours à la médiathèque de **Craon (reprise le 23/09/21)** et à Ballots (ADMR). Coût : 1 € goûter inclus.

« **Rencontres autour d'un café** ». Activité gratuite d'échanges avec les jeunes sur un sujet défini par les participants permettant aux diverses générations de se rencontrer, de créer des liens et de mieux se comprendre.

Depuis 2018 des **rencontres avec les proches aidants, totalement gratuites**, ont lieu environ une fois par trimestre à la médiathèque de Craon de 14h30 à 17h00 (première séance le 16 novembre). Les besoins sont importants et les séances sont maintenant accompagnées par une psychopraticienne. Toute personne intéressée peut se renseigner en téléphonant au numéro indiqué ci-dessous.

Un rappel: le «**Guide des aidants**» est accessible sur le site du Pays de Craon, l'exemplaire papier est à votre disposition au 29 rue de la Libération à Craon.

Notre souhait est d'élargir à tout le territoire les activités existantes mais sans participation de bénévoles, toute action est impossible. Le bénévolat est aussi source de richesses pour celles et ceux qui le pratiquent : échanges, nouvelles rencontres, connaissance d'un autre public... vous êtes invité(e)s à venir rejoindre notre équipe.

Chantal GODARD,
Présidente de l'association All'âges

MAIN TENDUE

L'association « **Main Tendue** » à Cossé le Vivien apporte son aide dans la prévention du mal être et du suicide. Elle est composée d'un groupe de bénévoles qui restent disponibles pour des entretiens téléphoniques si vous avez besoin de soutien pendant cette période mais pas seulement durant ce confinement. Si vous ressentez comme un sentiment de mal-être, d'isolement, un besoin d' échanger sur ce que vous vivez en ce moment ou même si vous connaissez quelqu'un en difficulté...n'hésitez pas à les contacter au 06.49.75.15.04

MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE



Un accompagnement personnalisé vous est proposé par un professionnel, dans l'une des 12 antennes territoriales de l'autonomie ou à votre domicile, pour :

- évaluer vos besoins
- vous soutenir dans les démarches de la vie quotidienne : aide à domicile, scolarisation, insertion professionnelle, aménagement du foyer
- vous aider à compléter vos formulaires de demandes de prestations
- vous accompagner pour réaliser votre inscription en établissement pour personnes âgées sur internet (Viatrajectoire)

La **Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)** est un association, crée en 2017, regroupe les services personnes âgées en personnes en situation de handicap du Conseil départemental, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

Un numéro de téléphone unique **02.43.677.577** ou par mail à mda@lamayenne.fr



ANIMATION Jeunesse



A partir du collège

Rattaché au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon (CIAS), le Service Animation Jeunesse (SAJ) met en place des actions en adéquation avec ses objectifs pédagogiques (projet pédagogique à dispo-

Nous intervenons dans les 25 communes ci-dessous.

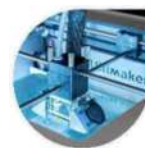


13 rue Saint-Jacques
53230 Cossé-le-Vivien

MAISON DES JEUNES

02.72.54.01.73

(Contactez-nous sur les horaires d'ouverture)



L'EQUIPE D'ANIMATION

Accueil libre sans réservation
et programme d'animations



CINDY

Coordnatrice Jeunesse
06.42.78.25.69



LILIAN

Référent 11/13 ans
06.73.39.98.75



CAMILLE

Référente + 14 ans
06.73.79.09.39



DENIS

Référent + 16 ans
06.02.19.51.17

Hors Vacances

Mercredi 12h30-18h00
(Possibilité de pique-niquer sur place)
Vendredi 17h00-19h00
Samedi 14h00-18h00

Vacances

Du lundi au vendredi 10h00-18h00
(Possibilité de pique-niquer sur place)

animation.jeunesse@cias.paysdecraon.fr

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

L'équipe peut se déplacer dans votre commune !
N'hésitez pas à nous solliciter, jeunes, familles, élus !



MUD DAY

Pour l'été prochain, organisez avec votre commune, une épreuve du « Mud Day »
Renseignements auprès de votre mairie

WWW.ANIMATIONJEUNESSE.COM

Divers services

Envie de travailler cet été en tant qu'ANIMATEUR

Participez à notre
ANIM' DATING

Services Enfance et Animation Jeunesse sur le Pays de Craon

Samedi 29 Janvier 2022

8h > 12h et 13h40 > 16h

A la Salle du FCC, 11 Rue de la Libération, 53230 Cossé-le-Vivien

Inscription obligatoire: Envoyez votre cv et lettre de motivation à:

jobdatingete.paysdecraon@gmail.com

+ Réservez vos créneaux sur le planning en ligne



**BAFA, STA-
GIAIRES,
BPJEPS...**

Vous avez

**15 minutes
POUR**

CONVAINCRE

Votre avis compte!



Cette enquête nous permettra de connaître vos habitudes et vos attentes.



**PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE MOBILITÉ
DE VOTRE TERRITOIRE !**

☎ 02 43 09 61 61

📍 @Paysdecraon

📌 Communauté de Communes du Pays de Craon

Rendez vous sur www.paysdecraon.com



La Communauté de Communes du Pays de Craon
débuté son plan d'amélioration de vos déplacements.

Divers services

Bassin de l'Oudon

L'eau est un des piliers des enjeux écologiques des prochaines années. Pour notre environnement, la qualité de vie et toutes nos activités, il est urgent d'agir ensemble pour son bon état. Le syndicat du Bassin de l'Oudon intervient pour l'aménagement et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant (voir carte).



Syndicat du bassin de l'Oudon
Collectivités adhérentes et territoire d'intervention
au 1er janvier 2021

Le syndicat du Bassin de l'Oudon est une collectivité qui met en œuvre des actions déterminées par un contrat territorial voulu par ses 52 élus désignés par les communautés de communes ou d'agglomération.

Près de chez vous, 13 agents agissent au quotidien pour restaurer les milieux aquatiques, améliorer la qualité des eaux, gérer quantitativement l'eau. Des actions d'animations et de concertations sont aussi proposées à différents publics chaque année pour sensibiliser et fédérer les acteurs.

Restauration de la continuité écologique sur l'Uzure à Craon

Sur l'Uzure, le site du moulin du David au Sud-Ouest de Craon a été identifié pour la mise en œuvre d'une action de restauration de la continuité écologique (libre circulation de l'eau, des poissons et des sédiments).

Une rivière de contournement a été créée, afin de court-circuiter l'ouvrage du moulin faisant obstacle à la continuité écologique. Elle mesure 120 mètres de long et est composée de 13 seuils régulièrement répartis, afin de rattraper la pente générée par l'ouvrage du moulin David. Les travaux se sont achevés en juillet dernier.

Ils s'inscrivent dans le cadre du contrat territorial Eau (CTEAU) 2020-2022. Le coût global de l'opération s'élève à 140 000€ HT. Ils sont financés à hauteur de 80% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de La Loire et le Conseil Départemental de la Mayenne. Les 20% restants sont à la charge du syndicat du bassin de l'Oudon.



Arrachage de plantes envahissantes à Cossé-le-Vivien : un travail mené dans la durée

La jussie à grandes fleurs est une plante envahissante originaire d'Amérique du Sud qui représente de gros problèmes pour les cours d'eau et entraîne un déséquilibre important de l'écosystème touché. Chaque année, le syndicat du Bassin de l'Oudon consacre 20 000 euros à la lutte contre la prolifération de cette plante.

A Cossé-le-Vivien, la jussie est présente sur un bras mort de l'Oudon au lieu dit la Viallière depuis plusieurs années.

Une campagne d'arrachage manuel a été menée sur ce site par l'association segréenne d'insertion économique et sociale (Asdies) en octobre 2021. Les résultats obtenus sur ce site sont encourageants, car on constate années après années une régression de l'emprise de la jussie.



La rivière de contournement du Moulin du David à l'issue des travaux

Retrouvez toutes les actions et les informations du syndicat du Bassin de l'Oudon sur le site : <https://www.bvoudon.fr> et sur la page Facebook : <https://fb.me/bassinoudon>
Contact : Syndicat du bassin de l'Oudon - 4, rue de la Roirie 49500 Segré-en-Anjou Bleu - Tel. 02 41 92 52 84 - contact@bvoudon.fr

Déchetteries

Plus d'informations : www.paysdecraon.fr

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BALLOTS ZA route de Craon 02 43 06 62 40		13h30 - 17h30		9h00 - 12h00		9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
COSSÉ-LE-VIVIEN ZA des platanes 02 43 64 31 69	13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
CRAON Chemin des Carteries 02 43 06 08 69	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
CUILLÉ Route de St-Poix 02 43 70 45 02		13h45 - 17h30				9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
RENAZÉ Chemin de la Malvalière 02 43 70 75 02			9h00 - 12h00 13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
ST-AIGNAN-SUR-ROË ZA des Charmilles 02 43 06 79 60				13h30 - 17h30		9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
QUELAINES-ST-GAULT ZA de la Chesnaie 02 43 69 54 31	13h30 - 17h30		9h00 - 12h00			9h00 - 12h00 13h30 - 17h00

Pour RAPPEL :

Un point de collecte des verres et papiers est situé sur la place près du Cimetière

ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte ou en bout de chemin en campagne. La collecte est assurée une fois tous les 15 jours, entre 5h00 et 14h00. Merci de sortir votre bac la veille au soir (poignée dirigée vers la chaussée)

La commune est divisée en deux secteurs.:

Le bourg et l'est de la commune depuis la D771 Collecte le mardi
L'ouest de la commune jusqu'à la D771

Collecte le vendredi
Règlement et calendrier :
www.paysdecraon.fr

La Motte Sorcin

La petite histoire

" La Chapelle Craonnaise a la particularité de posséder sur son territoire un des sites

les plus anciens de notre département : la Motte Sorcin...

Outre son ancienneté, les dimensions de cette motte sont hors normes.

En Mayenne le diamètre des mottes féodales conservées est d'une trentaine de mètres pour une hauteur de moins de 4 mètres, comme celle, par

exemple, des Freulonnières toujours à la Chapelle Craonnaise .

Or la Motte Sorcin présente un diamètre de 60 mètres et une altitude de plus de 10 mètres. En circulant sur la route de Cosmes, on remarque d'ailleurs très bien cette butte coiffée de grands arbres... Elle a été édifée il y a 1000 ans.

Par qui et pourquoi ?...

Blason des Cheorchin



Cette terre et celle de la Chapelle appartenaient au début du XI^{ème} siècle à une puissante famille d'ancienne chevalerie, les **Cheorchin**. Ils possédaient également la seigneurie des paroisses de Cosmes et de Cossé le Vivien.

C'est sans doute le premier seigneur de cette famille, connu sous le prénom d' Hugues, qui, aux environs de l'an 1000 fit ériger cette motte castrale et lui donna son nom

Ce puissant personnage appartenait à la proche famille des seigneurs de Craon et comptait au nombre de leurs plus puissants vassaux.

Il lui fallait bien évidemment une résidence digne de son lignage.

Il choisit donc de faire édifier dans ce lieu une motte à la hauteur de ses ambitions.

C'est avec la terre récupérée par le creusement des fossés, à la pelle et à la pioche, que fut dressée cette énorme butte...

La fonction résidentielle de cet ouvrage ne fait pas de doute.

Il faut bien imaginer de plus qu'à l'époque l'ensemble avait un aspect très fortifié.

Ce site était en effet protégé par des fossés en eau, dont une partie existe toujours, et de hautes et robustes palissades

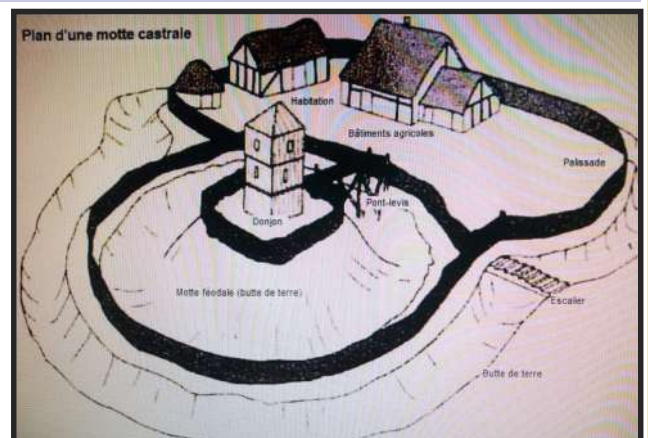
évidemment disparues aujourd'hui.

Au sommet se dressait une tour de défense bâtie en bois servant aussi d' habitation.

En ce lieu vivaient donc le seigneur et sa maisonnée ainsi que des hommes d'armes.

Aux immédiats alentours, on trouvait aussi les granges, écuries et ateliers divers rattachés à cette importante seigneurie.

Ces constructions étaient destinées à marquer le visiteur ou les éventuels agresseurs...



Preuve de l'importance de l'ensemble, en 1406, la seigneurie de la Motte Sorcin et celle de la Chapelle furent réunies définitivement.

L'une et l'autre restèrent indissociables jusqu'à la révolution française.

Plus de sept générations de Cheorchin de la Motte se sont succédés ici de l'an 1050 jusque vers 1380 où la dernière du nom, Jeanne Cheorchin, apporta les terres de la Motte, de la Chapelle et de Cossé par mariage à **Jean Quatrebarbes**, d'une très ancienne famille bien connue en Mayenne.

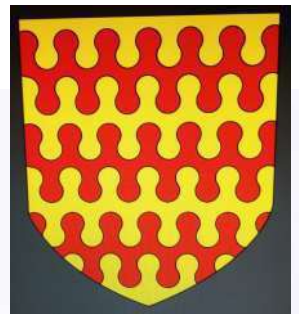
Blason Quatrebarbes



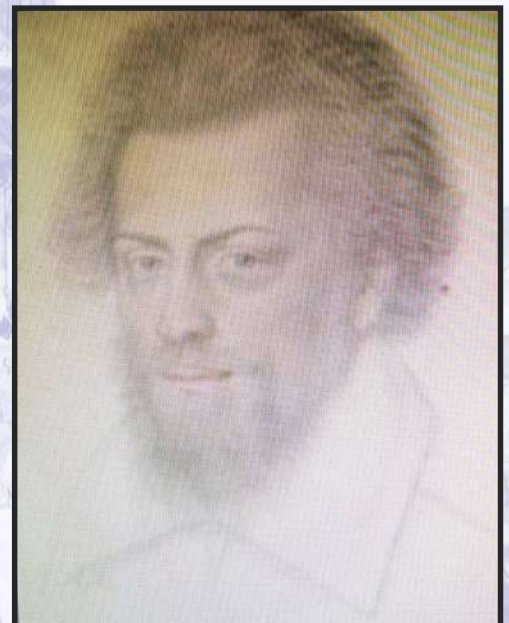
Jean de Maillé, comte de Châteauroux, seigneur de la Chapelle et de la Motte Sorcin

Dès 1445 l'unique héritière de cette branche de la famille épousera Louis de La Tourlandry. Sa petite fille Françoise, dame de la Motte Sorcin et de la Chapelle, se maria le 30 juillet 1494 avec **Hardouin de Maillé**. Ils auront comme fils **Jean de Maillé Comte de Chateauroux** mais aussi seigneur de la Motte et de la Chapelle + en 1563.

Blason Maillé



C'est son fils Raphael, capitaine de la garde du roi Henri III qui, avec ses deux frères, vendra par acte notarié du 12/10/1574 pour 22000 livres " une haute motte et ancienne place ruinée" à **Louis de Rohan, prince de Guéméné**, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de sa majesté.



Louis de Rohan, prince de Guéméné, acquéreur de la Motte Sorcin en 1574



Blason Rohan Guéméné

Ce grand seigneur qui, sans doute, ne mit jamais les pieds à la Chapelle, mourra le 4 juin 1611.

Son fils, Pierre de Rohan, vendra ces biens à **René de Madaillan**, sgr d'Athée et de Chauvigny.

Ce dernier ayant refusé, après l'édit de Nantes en 1598, d'abjurer le protestantisme, vit toutes ses terres confisquées.

Son fils Amaury, sgr de la Chapelle et de la Motte Sorcin les rachètera avant de les voir saisis à la requête de ses nombreux créanciers...

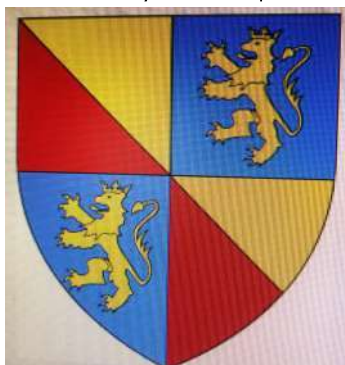
L'ensemble a été racheté 40 années plus tard par la famille de **La Corbière** de Juvigné.

Francois Honoré de La Corbière était seigneur des Alleux, de la Chapelle et de Cossé en 1789. Il fut le

dernier seigneur de la Motte Sorcin.



Blason La Corbière



Blason Madaillan

CALENDRIER DE COLLECTE 2022 DES ORDURES MENAGÈRES ET EMBALLAGES



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 S
30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 D
31 L	31 J	31 J	31 D	31 M	31 M	31 D	31 M	31 L	31 L	31 S	31 S	31 L	31 D

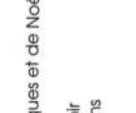
- Seuls les bacs sont collectés (pas les sacs) à l'exception du jour de l'an, de Pâques et de Noël
- Les emballages sont à déposer en vrac, sans sac et non emballés
- Horaires de collecte : entre 5h et 14h. Vous devez sortir votre bac la veille au soir
- Positionner les bacs poignées vers la route et les regrouper avec ceux des voisins



Février
 Emballages
 Ordures ménagères



Ordures ménagères (déchets autres que ceux destinés au compostage, au recyclage et aux déchetteries)



Sachets, briques alimentaires, bouteilles, barquettes, pots et boîtes, flacons et bidons, films plastiques, emballages en métal